
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5^{ème}/II-02

L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.

AMENAGEMENTS DES ITINERAIRES CYCLABLES

I – La Vélo Voie Verte des 2 mers en bordure du canal des deux mers

L'aménagement du parcours cyclable en bordure du canal des deux mers est terminé depuis le mois de mai 2010. Cet axe, intégré au schéma national des itinéraires cyclables, est un atout important pour le développement touristique de notre département.

La fréquentation est en nette augmentation. Par rapport à l'année 2010, près de **15% d'usagers supplémentaires** ont emprunté cet itinéraire. Afin de posséder une connaissance plus précise du nombre de passages, quatre points de comptage ont été implantés au mois de juillet 2011 en complément des existants à Grisolles, Montech sud, Montech nord et Valence d'Agen.

Le long de ce parcours cyclable (65 km) **la signalisation directionnelle**, à savoir 149 panneaux indiquant notamment 29 villes et villages à proximité et signalant les ouvrages d'art et les points kilométriques, a été **mise en place**. Les panneaux de **signalisation touristique** (Relais-Information-Service) au nombre de 9, six grands (Valence d'Agen, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Moissac, Castelsarrasin, Montech et Grisolles) et trois petits (Base de Loisirs Départementale de Saint-Nicolas-de-la-Grave, Pont canal et pente d'eau de Montech) ont été **implantés** au mois de mai dernier.

En partenariat avec l'Agence de Développement Touristique, une **signalisation de jonction** avec d'autres itinéraires est **à l'étude pour 2012**. Ce programme de signalisation correspond à la phase III du plan global de signalisation de la Vélo Voie Verte, approuvé lors du vote du Budget Primitif 2010 par l'Assemblée Départementale.

Il s'agit d'orienter les utilisateurs de la Vélo Voie Verte vers des itinéraires cyclables connexes qui irriguent les territoires de proximité. Ces circuits vélo complémentaires, en boucle ou rejoignant une véloroute, doivent être jalonnés au départ de la Voie Verte et balisés grâce à une signalisation dédiée au public de cyclotouristes.

Ce maillage permettrait d'organiser des boucles de randonnée cyclotouriste plus longues, autour de l'axe linéaire de la Vélo Voie Verte, augmentant ainsi la durée de séjour sur le département, l'irrigation des services et des sites situés à proximité, afin d'accroître les retombées locales de la dépense touristique (estimée à 75 euros/jour/personne).

Un travail de recensement des **itinéraires en boucles thématiques** et des jonctions vers des véloroutes situées à proximité est en cours, avec les communautés de communes ou communes concernées. De nouveaux itinéraires permettant d'accéder aux lieux de baignade pourraient également faire l'objet d'une signalisation de jonction. Une sélection de ces circuits cyclables sera proposée lors du prochain Budget.

La signalisation de jonction serait matérialisée par un panneau utilisant une charte graphique départementale, présentant la carte des itinéraires cyclables balisés au départ de « points accueil vélo » situés le long de la Vélo Voie Verte.

Par ailleurs, l'Agence de Développement Touristique a mené, depuis 2010, de nombreuses **actions de valorisation et de promotion** de la Vélo Voie Verte du Canal des 2 Mers :

- d'une part, sur les marchés de proximité Toulouse et Bordeaux, situés sur l'axe :
 - édition d'une brochure touristique,

- campagne de communication métro et bus à Toulouse (juin 2010 et mai 2011),
- micro-marché à Toulouse (juin 2010),
- fête du fleuve à Bordeaux (juin 2011).

- d'autre part sur le marché national :

-Partenariat de promotion avec le site www.canaletvoiesvertes.com (2010/2011).

- enfin, sur les marchés étrangers en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme :

- accueil de journalistes belges, néerlandais, espagnols, anglais, allemands,
- accueil de tour-opérateurs néerlandais et belges,
- co-édition avec la région d'un guide cyclotourisme en néerlandais sur l'itinérance à vélo en Midi-Pyrénées,
- présentation en conférence de presse à Londres (Novembre 2010).

II – La Bretelle de Montech

L'aménagement de la liaison cyclable entre la Vélo Voie Verte des deux mers et Montauban par le canal de Montech, itinéraire intégré au schéma national des itinéraires cyclables en 2010, ne sera programmé qu'une fois le financement du confortement des berges acquis.

Ces travaux de confortement, d'un montant de **300 000 € TTC**, sont nécessaires pour réaliser la plate-forme du futur parcours cyclable.

Par courrier du 8 février 2011, j'ai sollicité Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées. A ce jour, je n'ai aucune réponse à ma demande de subvention.

III – La Vélo Voie Verte de l'Aveyron

Lors de la session du Budget Primitif 2011, je vous précisais qu'une étude pour déterminer les emprises et définir les travaux nécessaires à la réalisation d'un parcours cyclable en site propre entre Montauban et Montricoux était lancée.

Le bureau d'études a été retenu et l'ordre de service pour débiter les travaux d'études lancé.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ma communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication relative aux aménagements des itinéraires cyclables :

✓ *Vélo Voie Verte des 2 mers en bordure du canal des deux mers :*

- signalisation directionnelle et signalisation touristique mises en place,
- signalisation de jonction avec d'autres itinéraires à l'étude pour 2012,
- actions de valorisation et de promotion de la vélo voie verte menées en partenariat avec l'Agence de développement touristique ;

✓ *Bretelle de Montech :*

- les travaux de confortement pour réaliser la plate forme du futur parcours cyclable s'élèvent à 300 000 € TTC ;

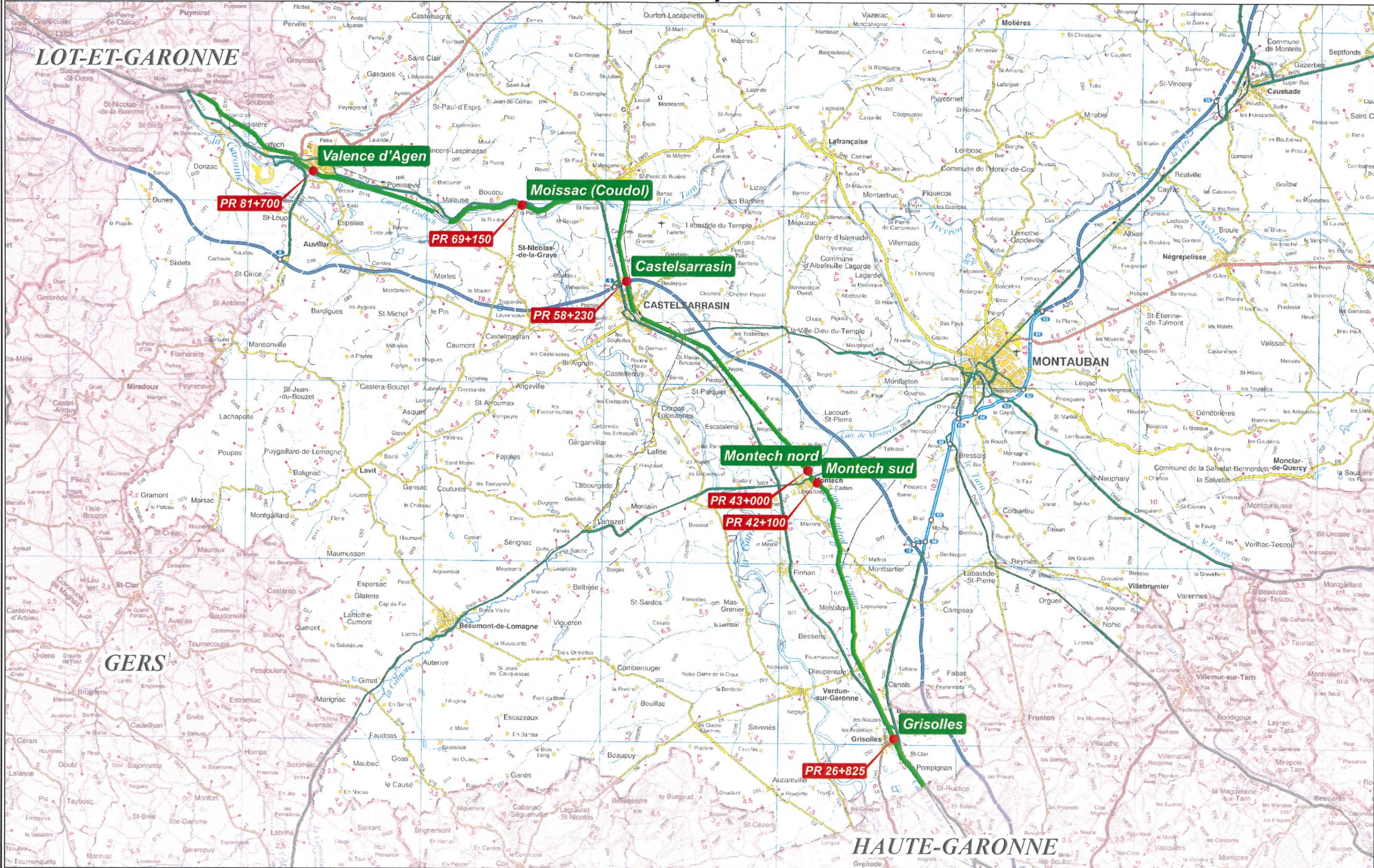
✓ *Vélo Voie Verte de l'Aveyron :*

- l'ordre de service pour débiter les travaux d'études a été lancé.

Acte donné.

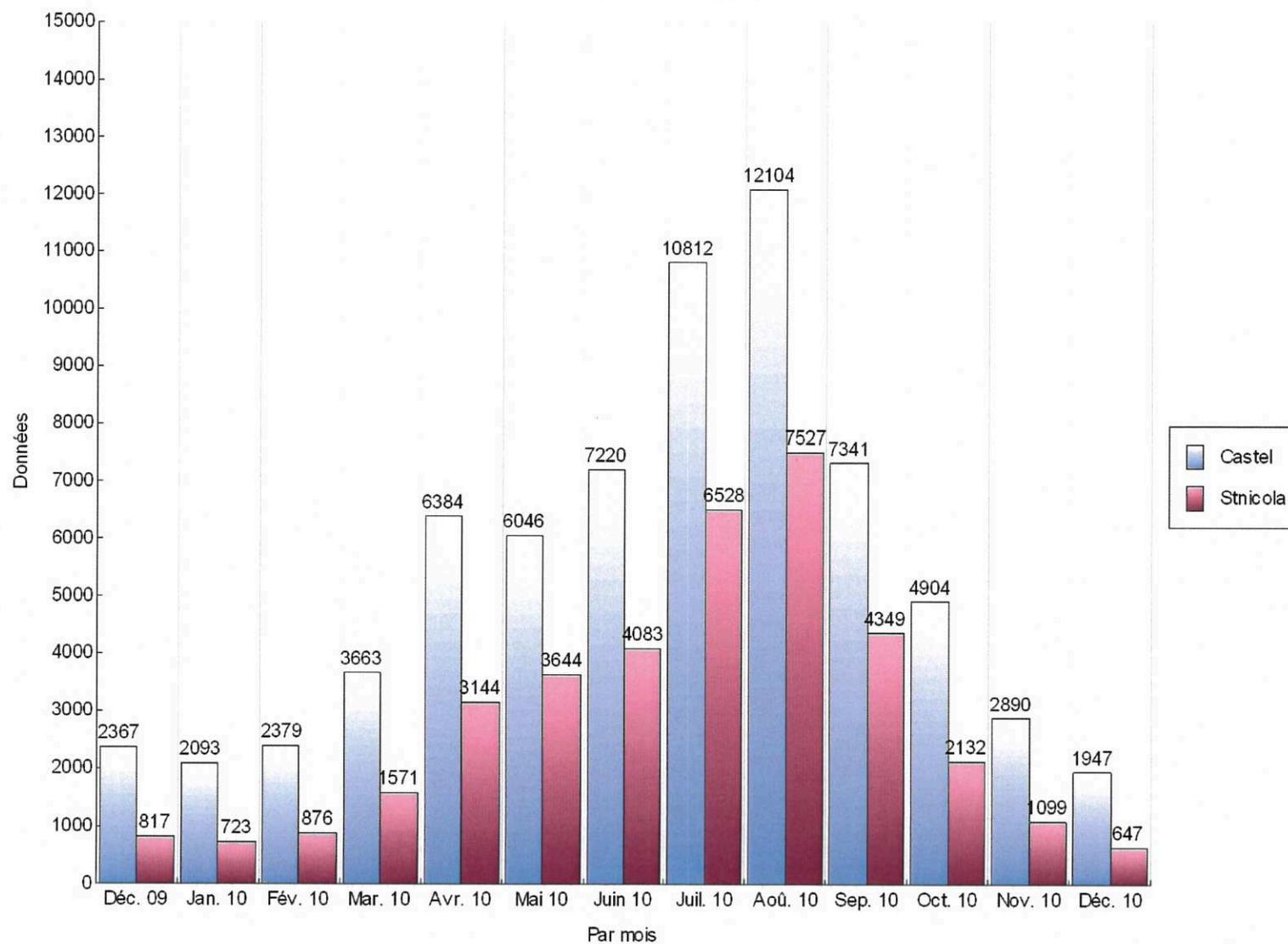
Le Président,

Positionnement des Compteurs sur la RD 200



VELO VOIE VERTE DES DEUX MERS

Comptage mensuel



VELO VOIE VERTE DES DEUX MERS

Comptage mensuel

